



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Réunion des membres de la Commission Consultative des Déchets

Mardi 15 mars 2022

En Visioconférence¹

Compte-rendu



¹ Le compte-rendu reprend l'ensemble des présentations et des débats. Les participants avaient la possibilité d'utiliser le fil de discussion pour s'exprimer ou poser des questions. Le compte-rendu du fil de discussion et des débats est présenté en italique dans le texte. Le support de présentation est téléchargeable :

https://www.lifeipsmartwaste.eu/fileadmin/user_upload/Actualites/PRPGD/2022_COMMISSION_DEC_HETS_SRADDET_V3.pdf



PROPOS INTRODUCTIFS (slides 5 à 7)

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente de la Commission Consultative des Déchets, ouvre la séance.

Elle remercie l'ensemble des membres présents à cette seconde Commission Consultative des Déchets.

Elle rappelle que la prévention et la gestion des déchets constitue un domaine obligatoire du SRADDET qui intègre désormais la planification régionale des déchets.

Elle précise que depuis son approbation par le Préfet de Région le 15 octobre 2019, une nouvelle étape s'est engagée pour ce Schéma destiné à servir de référence aux documents de planification des territoires, celle de l'appropriation et de la mise en œuvre puisque le Schéma est désormais opposable sur le territoire.

Elle indique que la Région a mené plusieurs initiatives pour accompagner son appropriation par les territoires et notamment l'adoption d'un nouveau cadre d'intervention, des formations, des guides, des webinaires...

Elle rappelle que la Commission Consultative des Déchets, mise en place dans le cadre de l'élaboration de la planification, a été maintenue suite à l'approbation du SRADDET. Elle est chargée d'assurer le suivi et l'évaluation de la partie « déchets et économie circulaire » du SRADDET.

Elle indique que sur cet enjeu des déchets, le territoire régional accuse un certain retard. Il est toujours dépendant des régions limitrophes pour la gestion de ses déchets. 6 Mt de déchets non dangereux – non inertes sont produites par an. Même si la trajectoire de réduction des quantités de déchets est poursuivie, la production de déchets des ménages régionaux reste anormalement élevée, à 617 kg/hab/an alors que la moyenne nationale se situe à 583 kg/hab/an. Enfin, les taux de valorisation sont loin des objectifs : seuls 48 % des déchets ménagers et assimilés ont été valorisés en 2019, alors que 65% devront l'être en 2025. En ce qui concerne le BTP, c'est 19 Mt produites chaque année, mais en 2019, l'objectif régional de 70 % de valorisation prévu en 2025 a été atteint avec une valorisation des déchets à 74 %.

Elle remercie tous les acteurs de la filière BTP pour leur implication et leur résultat remarquable. Un point de vigilance subsiste toutefois sur les dépôts sauvages et les décharges illégales sur lesquels une mobilisation est nécessaire notamment en favorisant la création de déchèteries dédiées aux professionnels et en s'assurant que les centres de tri performants disposent d'exutoires pour leur refus.

Elle précise les quatre temps forts de la réunion :

- Un premier temps consacré à la mise en œuvre de la planification régionale et la présentation de son troisième rapport annuel.
- Un second temps consacré à la situation régionale en matière de traitement des déchets ultimes.
- Un troisième temps consacré à la modification du SRADDET dans le domaine des déchets.
- Un quatrième temps consacré aux modalités d'accompagnement des territoires mises en œuvre par la Région et l'Etat, pour permettre aux acteurs du territoire, et notamment les collectivités d'atteindre les objectifs fixés par le SRADDET en matière de déchets et économie circulaire.

Elle indique enfin que cette réunion sera suivie du Comité de Suivi du Projet LIFE SMART WASTE.



Elle remercie Monsieur le Préfet Christophe MIRMAND pour sa présence qui témoigne de l'engagement fort de l'Etat aux côtés des acteurs du territoire pour les accompagner dans le développement d'une Région plus forte, plus attractive et plus résiliente.

Elle remercie également Madame Marjorie VIORT, conseillère régionale et première Vice-Présidente de la Commission Transition énergétique, stratégie des déchets et qualité de l'air, Madame Marie-Françoise BAZERQUE, Directrice-Adjointe de la DREAL et Monsieur Yves LE TRIONNAIRE, Délégué régional de l'ADEME pour leurs interventions.

Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet, salue les membres de la Commission Consultative des déchets.

Il souligne que les conditions de réussite pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi en termes de prévention, de valorisation et d'élimination des déchets sont multiples. Ces objectifs ne pourront devenir des cibles atteignables que si des partenariats forts s'instaurent entre la Région, l'État, les collectivités compétentes pour la collecte et le traitement, et les opérateurs.

Il indique que cette Commission est représentative de la nécessité de ce partenariat. Elle est un lieu d'échange qui permet de partager en toute transparence les informations qui sont utiles pour caler au mieux les interventions réciproques.

Il émet trois remarques :

- Dans un premier temps, il pointe les besoins importants du territoire en termes d'innovation et d'investissements. Ceux-ci doivent être mis en œuvre pour améliorer la valorisation des déchets dans les domaines de la collecte, du développement des installations de tri, de la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération, de la prévention et de l'exploitation d'installations de traitement qui sont encore insuffisantes sur le territoire. Il indique qu'un effort collectif est à fournir pour modifier le comportement des citoyens en matière de prévention, des entreprises en termes de tri mais aussi dans la conception de biens durables, réparables et l'abandon des produits à usage unique.

- Dans un second temps, il indique, qu'à la lumière des données fournies par l'Observatoire régionale des déchets et de l'économie circulaire, une réduction en termes de capacités de stockage autorisés est constatée. Celle-ci pourrait nous faire croire que l'on se situe sur une tendance vertueuse or le modèle régional a ses limites notamment en termes de capacités techniques réelles des installations qui sont insuffisantes. Il subsiste également de gros déséquilibres entre les bassins et des tensions sont à prévoir compte-tenu du fait que de nombreuses autorisations administratives initiales arrivent à leur terme (la Fare-les-Oliviers et Septèmes-les-Vallons notamment) et que les capacités des ISDND sont saturées en raison de la reprise économique et des incidents constatés sur les Unités de valorisation énergétique de Védène ou de Toulon. Il précise qu'il y a encore de nombreuses exportations de déchets vers des installations périphériques à la région (Monaco, Bellegarde dans le Gard...).

- Dans un troisième temps, il fait un point sur l'actualité récente liée à l'incendie dans un entrepôt exploité illégalement à Saint-Chamas. Cet incendie a rappelé que la gestion des déchets a un coût financier élevé mais peut avoir également un coût social et environnemental fort et qu'il s'agit d'un secteur où les activités délictueuses sont malheureusement fréquentes. Les services de l'Etat sont mobilisés afin de mettre un coup d'arrêt à ce type d'activité qui, sous couvert d'une déclaration pour de la valorisation des déchets, sont en fait des opérations de remplissage d'entrepôts ou de sites sans aucune finalité économique. Les services de l'Etat identifient les sites en question pour mettre un terme à leur activité et s'assurent des suites judiciaires qui doivent être lancées. Il y a également beaucoup d'abandons de déchets dans l'environnement et des sanctions judiciaires ont été prises avec de fortes condamnations de prison ferme notamment pour des opérations sur les déchets du BTP dans le Var.



Il indique qu'il faut être vigilant et s'assurer que la destination des déchets que nous produisons respecte les règles en vigueur afin d'éviter de les retrouver dans des sites illégaux ou dans des dépôts sauvages, en pleine nature.

Enfin, il félicite la démarche de modification du SRADDET qui est en cours.

I. RAPPORT N°3 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION (SLIDES 8 à 18)

Monsieur Arthur de CAZENOVE, responsable de l'Unité Etudes et Projets au Service Economie Circulaire et Déchets, rappelle que depuis 2016, les Régions sont autorités de planification de la gestion des déchets et depuis 2020, elles assurent la « Coordination des actions en matière d'Economie circulaire».

Il précise que la planification régionale de la gestion des déchets est opposable et intégrée au SRADDET depuis octobre 2019, celui-ci prévoit des modalités de gouvernance et des dispositifs de suivi notamment au travers 14 indicateurs relatifs à la prévention et à la gestion des déchets et à l'économie circulaire indiqués dans les règles du SRADDET.

Il existe un rapport relatif à la mise en œuvre de la planification. Ce rapport est disponible dans le tableau de bord de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire :

[Chapitre IX - Suivi de la planification regionale - Tableau de 2019.pdf \(ordec.org\)](#)

Ces chiffres ont été intégrés au bilan du SRADDET adopté en décembre 2020.

Il précise quelques faits marquants (slide 12). Sept des 14 indicateurs sont favorables. Il y a une augmentation de la production des déchets non inertes, inertes et dangereux (+1,9 % en quantité pour un objectif de -10% en 2025 par rapport à 2015). On constate une amélioration du taux de valorisation des déchets (67% en 2019 mais 48% pour les DND). Il subsiste néanmoins un énorme besoin d'équipements sur le territoire pour le tri et la valorisation des déchets (gestion des matières organiques, déchetteries professionnelles).

Il présente les 7 indicateurs de déchets non dangereux non inertes de 2015 à 2019 (slide 13) : la production de déchets augmente en quantité (6 Mt / an), la réutilisation notamment dans les ressourceries augmente. Le taux de déchets d'activités économiques collectées avec les déchets des ménages reste autour de 40% alors que la valeur à viser est de 20%. Le taux de valorisation des déchets est passé de 40% à 48%. Les quantités de déchets d'emballages et de papiers triés sont en augmentation suite à l'extension des consignes de tri. Il reste deux grandes métropoles à passer en extension des consignes de tri : la Métropole Aix-Marseille-Provence (Territoire Marseille Provence) et la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée. La quantité de biodéchets triée à la source stagne depuis 2015. Le taux de valorisation des mâchefers produites est de 99% en 2019, l'objectif visé par le SRADDET sera atteint avant l'échéance.

Il propose ensuite un focus sur les 4 indicateurs de déchets issus de chantiers du BTP 2015 – 2019 (slide 14). La production annuelle de ces déchets augmente depuis 2015, elle représente 17,7 Mt / an. Les quantités de déchets suivant des filières légales augmentent également. Les quantités de déchets du BTP en centre de stockage diminuent. Le taux de valorisation est passé de 70% à 74% en 2019 ce qui permet d'atteindre les objectifs de la Loi AGEC.



Concernant les déchets dangereux (slide 15), il indique que le gisement est en forte augmentation depuis 2015 (0,7 Mt / an) avec + 7%. Le taux de déchets dangereux collecté dans les filières réglementaires est bon (79 %) cependant il a diminué depuis 2015. De la même façon, le taux de valorisation en valorisation énergétique ou matière a diminué au profit du stockage. L'essentiel du stockage se fait sur le site de Bellegarde en Occitanie. La planification régionale visait davantage la valorisation énergétique ou matière.

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion et à l'oral :

Monsieur Julien BOUZENOT (ECO-TLC – RUDOLOGIA) : *Pour l'indicateur "Quantité de déchets (...) préparés pour une réutilisation". Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'unités et non de tonnes ?*

Cet indicateur s'appuie essentiellement sur le réseau des ressourceries qui sont en mesure de remonter des données. Ces données ne sont pas faciles à remonter car les produits ne passent pas par la case « déchet ». Il existe une trentaine de sites en région qui font remonter ces tonnages.

Madame Christelle POURROY/PASSCHAERT (FRB PACA) : *Est-il possible de connaître la liste des ressourceries sur le territoire ? Depuis le précédent PRPGD, il semble que de nouvelles ressourceries soient ouvertes.*

Voici le lien vers l'Association régionale ressourceries : [Association Régionale des Ressourceries Paca – Rien ne se perd](#)

Il y a aussi des éléments sur le site l'ORD&EC. Par contre, ne sont pas encore intégrés dans l'analyse, pour le moment, les éléments relatifs aux matériaux dédiés aux activités économiques. Dès que les exploitants se structurent pour remonter les données notamment sur le réemploi, l'ORD&EC pourra les comptabiliser.

Monsieur Alain Boudard (FNE) s'inquiète sur le retard pris en matière de valorisation des biodéchets (33 000 t en 2019 pour 450 000 t visés en 2025 soit 13 fois moins)

Des éléments de réponses seront apportés à la suite sur l'état d'avancement de l'accompagnement régional sur cette thématique car il y a une véritable dynamique des acteurs partenaires pour aider au développement de cette collecte des biodéchets. Néanmoins, il peut être précisé que les données datent de 2019. Depuis cette date, de nombreux ateliers ont été programmés sur le sujet, les EPCI avancent. Ces chiffres s'expliquent par un retard pris sur les obligations de tri à la source des biodéchets que ce soient des déchets alimentaires des ménages ou des gros producteurs. Il est à espérer que les chiffres, non pas de 2020 car l'année a été très impactée par la pandémie, mais de 2021 vont décoller sur ce sujet.

Madame Anne-Claire Beucher (FEDEREC) : *Y'a-t-il un suivi de la collecte des DAE qui ne sont pas collectés avec les déchets ménagers ?*

Nous utilisons un ratio pour évaluer le gisement. En termes de données, on utilise les données des ICPE qui permettent de disposer d'une grande exhaustivité des données de DAE non collectés par le service public. Pour 2019, c'est un peu plus de 2.7 M de tonnes qui sont gérés directement par les établissements privés ou publics. Les DAE se trouvent à la fois dans la production des déchets non dangereux non inertes, les déchets issus de chantiers du BTP mais également les déchets dangereux.



Lien vers les tableaux de bord de l'ORD&EC :

[https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/Chapitre IV -
Dechets d activites economiques DAE - Tableau de bord 2019.pdf](https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/Chapitre_IV_-_Dechets_d_activites_economiques_DAE_-_Tableau_de_bord_2019.pdf)

Monsieur Gilles VINCENT (Président du SITTOMAT) émet deux observations : L'Aire Toulonnaise / Sittomat est passée en extension de consigne de tri depuis le 1er mars. Les entreprises doivent trier selon les cinq matériaux. La plupart ne le font pas, sinon les quantités de déchets valorisés des entreprises augmenteraient.

Concernant l'obligation de tri c'est effectivement 5 matériaux c'est même 7 voire 8 avec les biodéchets. Ces éléments seront précisés ci-après.

Monsieur Gaëtan Herrebaut (FNADE) : Avons-nous une estimation des volumes de déchets importés en région SUD et exportés ?

Les chiffres affichent tous les déchets produits en région et traités en et hors région sur le territoire national ou international. Les flux interdépartementaux et interrégionaux de DND sont précisés dans le tableau de bord de l'ORD&EC (Chapitre D concernant la destination des DND : [https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/Chapitre V -
Destination des dechets non dangereux DND - Tableau de bord 2019.pdf](https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/Chapitre_V_-_Destination_des_dechets_non_dangereux_DND_-_Tableau_de_bord_2019.pdf)) Pour les Déchets Dangereux et les Déchets Inertes ces flux sont également comptabilisés dans le tableau de bord.

Monsieur Gilles VINCENT (Président du SITTOMAT) : Quelle est la quantité de CSR traitée en région ?

Aujourd'hui, il y a à peu près 70 000 tonnes de CSR qui sont produites en région et entre 25 000 et 30 000 tonnes sont utilisés en région notamment par les 2 cimenteries en région encore en fonctionnement. Le reste est exporté en Occitanie principalement sur le site de Beaucaire, Port-la-Nouvelle ou en Espagne.

Monsieur Arthur de CAZENOVE présente ensuite les faits marquants sur le volet économie circulaire (slide 16). 22 indicateurs ont été identifiés pour le suivi de ce volet, basés notamment sur les référentiels de l'ADEME (démarches EIT, zones de réemploi, ressourceries, réseau REPAR'ACTEURS...). Le territoire régional est couvert par 522 structures de réemploi et par 22 ressourceries en 2019. Ces chiffres ont évolué depuis.

Lien vers les tableaux de bord de l'ORD&EC :
[https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/Chapitre X -
Indicateurs economie circulaire - Tableau debord 2019.pdf](https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/Chapitre_X_-_Indicateurs_economie_circulaire_-_Tableau_debord_2019.pdf)

Monsieur Arthur de CAZENOVE explicite le contexte régional au regard des nouveaux objectifs quantitatifs de la Loi AGECE. (slide 17)

La Loi AGECE sera à prendre en compte dans le cadre de la procédure de modification du SRADDET et notamment 4 objectifs quantitatifs principaux :

- La Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (Article 3)



- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (Article 110)
- Réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage à 10% des quantités produites en masse en 2035 (Article 10)
- La quantité totale de déchets ménagers et assimilés (DND/DI/DD) faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage (55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035)

Il présente les valeurs à viser pour ces différents objectifs et les projections du SRADDET en vigueur.

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion et à l'oral :

Monsieur Julien BOUZENOT émet une remarque sur la nature atypique de l'année 2020 (pour la consommation des ménages comme pour la production industrielle et la construction)

La région dispose des premiers éléments d'analyse qui indiquent qu'il y a eu beaucoup de fermetures de déchetteries et d'équipements de tri. On observe une augmentation des déchets résiduels stockés ou incinérés et une moindre valorisation des déchets en 2020.

Madame Valérie GAUGLER (PNR des Préalpes d'Azur) demande si les participants peuvent avoir accès aux webinaires cités dans les diapositives.

Les liens sont disponibles ici :

<https://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/decouvrez-la-ricesse-documentaire-du-projet-life-ip-smart-waste/>

Monsieur Arthur de CAZENOVE présente le bilan de la mise en œuvre du SRADDET (slide 18). Il subsiste d'importantes marges de progression dans la prise en compte du volet prévention et gestion des déchets dans les documents de planification. Par ailleurs, depuis 2020 la Région a délibéré trois avis relatifs à la prolongation d'exploitation d'installations de stockage de déchets non dangereux.



II. SITUATION EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES (ISDND, UVE) (slides 19 à 27)

Monsieur Arthur de CAZENOVE indique que la région respecte, en 2021, les objectifs réglementaires de baisse du stockage. Cela s'explique par le fait que de nombreux arrêtés préfectoraux arrivent à échéance entre 2019 et 2025. Les tonnages stockés en 2020 et 2021 sont en légère augmentation. Les capacités techniques sont insuffisantes car dans les faits tous les ISDND n'utilisent pas pleinement leurs capacités administratives. Les capacités de stockage sont mal réparties sur le territoire régional avec un déséquilibre sur les bassins azuréen et rhodanien. On observe ainsi des exportations de 100 000 tonnes de déchets ultimes hors région. Une vigilance doit être portée sur les flux de DAE qui sont exportés hors région, sur les exports de déchets résiduels hors région et sur les flux illégaux de déchets. (slides 20 et 21)

Il précise ensuite l'autonomie régionale en matière de traitement des déchets résiduels (stockage et incinération) à l'échelle des 4 bassins de vie. (slide 22)

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion et à l'oral :

Delphine RUIZ (ARFPPMA PACA) : *Existe-t-il un indicateur prenant en compte la problématique des décharges sauvages en PACA qui du coup faussent certains des indicateurs présentés ?*

L'Ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets prévoit que le SRADDET devra comprendre « *une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets* ». La Région a lancé une enquête sur ce sujet auprès des EPCI et mène un projet de détection des gros dépôts sauvages / décharges illégales par imagerie spatiale, les petits dépôts étant évacués par les services techniques des collectivités territoriales.

Pour information l'atelier du 3 juin 2021 sur la lutte contre les dépôts sauvages et les décharges illégales : [CR_at27_Dechet_illegales.pdf \(lifeipsmartwaste.eu\)](#)

Antoine FUMAT (SYPP) émet deux observations : *les nouveaux arrêtés d'exploitation des Régions extérieures (AURA) intègrent l'obligation de maintien de l'origine géographique de production pour les refus et non l'origine géographique du site de tri de ces dits déchets. La Région Sud et les services de l'Etat pourraient-ils préciser la hiérarchie des priorités en matière de valorisation et traitement particulièrement entre la notion de proximité et cohésion territoriale et la notion d'autosuffisance du territoire identifié par les limites régionales ?*

Madame Anne-Laure GOY, cheffe de service adjointe économie circulaire et déchets, indique que la question du retour des refus de tri sur le département ou la région d'origine est un sujet bien identifié avec la DREAL et qui fait l'objet d'échanges. Pour des installations dont le bassin de chalandise irait au-delà de la Région, l'idée d'un retour des refus de tri sur le département d'origine pourrait apparaître difficile et ne respectant pas le principe de proximité de gestion des déchets.



Anne-Claire Beucher (FEDEREC) indique que les professionnels des déchets et du recyclage demandent la possibilité de décloisonner la gestion des refus de tri entre les bassins de vie et dans les régions limitrophes, notamment quand une installation est en situation de monopole sur un bassin de vie. FEDEREC a mené une petite enquête auprès de ses adhérents : 3% des exutoires ont été sans solution sur l'année 2021 et plus de 60% des répondants ont annoncé que pour 2022 tous leurs besoins d'exutoires ne sont pas couverts. Cela génère des difficultés pour répondre à des appels d'offres (perte de chiffres d'affaires évaluée à 650 000 € cumulés) d'où l'importance de décloisonner ces bassins de vie notamment sur les départements 13 et 83.

Madame Marie-Françoise BAZERQUE, DREAL, indique que sur les dépôts sauvages, il est nécessaire de se doter des moyens pour mieux les cibler. La DREAL travaille sur les décharges illégales pour assainir la situation.

Sur la gestion des refus de tri, les services de l'Etat sont conscients des difficultés rencontrées par les adhérents de FEDEREC. La DREAL et la Région travaillent ensemble pour trouver des solutions et améliorer la situation.

Monsieur PYREK (FNADE), indique que des travaux sont en cours sur les centres de tri pour l'extension des consignes de tri. Il est nécessaire d'avoir de la souplesse sur les bassins de vie afin de permettre un transfert des déchets de collecte sélective vers d'autres installations. La FNADE demande une réunion avec les services de l'Etat. Par ailleurs, il précise que les exports vers d'autres régions ne pourront pas perdurer dans le temps, il est donc nécessaire d'apporter de la souplesse entre bassins de vie dans le cadre de la modification du SRADDET.

Madame Tess POZZI (Derichebourg) soutient le besoin de décloisonnement des bassins de vie et demande davantage de souplesse concernant les refus de tri. Elle rappelle que la disposition issue de la loi AGECE tendant à prioriser les refus de tri des installations performantes en ISDND a été déclarée inconstitutionnelle. Cette disposition n'est plus applicable. Il est donc urgent de trouver des solutions adaptées en fonction des territoires.

Madame Karine MOURET (COTELUB) précise que cette analyse par bassin est utile pour les capacités de traitement des grands bassins de vie mais la nécessaire flexibilité entre bassin est importante notamment pour les territoires à l'interface entre plusieurs bassins.

Madame Anne-Laure GOY indique que la priorisation des déchets ultimes en ISDND et la question de la porosité des bassins de vie constituent deux points durs de la modification du SRADDET à venir.

Monsieur Alain Boudard (FNE) indique que l'on voit mal les perspectives claires d'évolution pour les exutoires des déchets ultimes, notamment avec la frilosité voire l'hostilité des citoyens et des associations locales. Par ailleurs, il précise que le problème est le manque global de capacités de stockage et que la souplesse entre bassin lui paraît fragiliser l'équilibre local.

Monsieur Antoine FUMAT (SYPP) précise que son Syndicat a déposé une proposition dans le cadre de la révision du SRADDET Auvergne Rhône Alpes qui peut s'appliquer à celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur visant à l'intégration d'un plan d'inter-dépannage des installations régionales au sein du PRPGD avec la volonté d'intégrer dans les arrêtés d'exploitation des capacités réservées intégrant la nécessité de proximité.



Madame Anne-Laure GOY précise qu'effectivement, nous sommes confrontés à un triple ciseau : le territoire régional n'est pas sur les bonnes trajectoires de prévention/valorisation, les capacités sont insuffisantes sur 2 bassins et les régions limitrophes ferment petit à petit les portes.

Madame Marie-Françoise BAZERQUE, Directrice-Adjointe de la DREAL, indique qu'en l'absence de nouvelles autorisations, un déficit important de capacités de stockage est attendu dès 2022 (slide 24). Des progrès sont à faire en termes de tri et de recyclage afin de ne stocker que les déchets ultimes.

Elle présente les différents dossiers en cours d'instruction en matière de traitement des déchets résiduels pour 2022 et 2023 (ISDND de Septèmes-les-Vallons, ISDND d'Aix, ISDND de Ginasservis, ISDND de Valensole, ISDND de Pourcieux pour le premier semestre 2022). Pour le 2^e semestre sont à prévoir les travaux de revamping de l'UVE de Nice, la fin de l'arrêté de l'ISDND de la Fare-les-Oliviers et les éventuelles suites données à ce site, la mise en service de l'ISDND de Bagnols-en-Forêt. Fin 2023, il y a la fin de l'autorisation de l'ISDND d'Aix. (slide 25)

Elle expose ensuite quelques exemples de projets notamment le revamping de l'UVE de Nice pour lequel il y a de fortes attentes, le projet de plateforme de valorisation de déchets du BTP et d'installation de stockage des déchets inertes porté par Var matériaux sur Evenos (volonté de délivrer une autorisation début 2023). Ce site sera à terme dans un site classé. Sur ce site, il y aura également un réaménagement de carrière. Sur le volet pré-traitement des ordures ménagères résiduelles, elle indique le projet OREVAL du SIVED. Existe également un projet de déconditionnement des biodéchets sur l'ISDND de Pierrefeu (dossier en cours d'instruction). Il y a également des projets de développement d'installations de CSR sur la région sur des sites gros consommateurs d'énergie et le projet de Fonsante dans le Var pour la gestion de déchets particuliers qui fait face à une forte opposition locale.

Elle précise enfin que même si l'objectif est de limiter la quantité de déchets stockés, le territoire régional a besoin d'ISDND et d'UVE pour traiter ses déchets. Une dynamique est en cours pour la création de sites. Cette dynamique est à maintenir pour faire émerger les projets.

Monsieur Arthur de CAZENOVE fait un bref rappel sur la procédure actuelle mise en œuvre par la Région pour les avis formulés sur les demandes d'autorisation environnementale pour les ISDND ou les UVE (slide 27).

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion et à l'oral :

Monsieur Pierre-Paul LEONELLI (Conseiller Régional et Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur) souhaite préciser la situation sur les Alpes-Maritimes. Il indique qu'il y a deux usines de valorisation énergétique, celle d'Antibes et celle de Nice. Concernant l'UVE de Nice, ARIANEO, la Métropole et la ville de Nice ont décidé d'investir 220 M € pour permettre une autonomie de la gestion et du traitement des déchets sur le territoire métropolitain mais également des territoires de la CARF, du Pays de Grasse, de la Communauté des Monts d'Azur, des Pays de Lérins et de la Communauté des Paillons. Il précise qu'il y a un problème sur la gestion et le traitement des déchets sur le territoire ouest des Alpes-Maritimes. Ces collectivités pourront aller pour partie sur le site de Bagnols-en-Forêt.



Il regrette la réalisation d'études opérationnelles pour la réalisation d'une troisième usine de valorisation énergétique. Il serait préférable d'initier une réflexion collective pour trouver des solutions alternatives acceptables pour tous et régler également la problématique des aires de stockage.

Il souhaiterait que le SRADDET indique que les deux UVE suffisent à gérer les déchets à condition qu'il y ait des dispositifs de stockage et des dispositifs permettant d'améliorer le tri en conservant les arrêtés de tonnages existants sur les usines en estimant qu'ils ne doivent pas augmenter.

Monsieur Robert DURAND (Confédération Environnement Méditerranée - CEM) indique que, pour le projet d'EVENOS, son association a été à la manœuvre en remontant jusqu'au plus haut niveau du gouvernement pour que ce centre voit le jour. Il indique que ces centres sont nécessaires et doivent être mis en œuvre dans le cadre du développement de l'économie circulaire. Il s'interroge sur la fermeture du site de SEPTEMES qui devait fermer en 2022 suite à la décision de Mme Royal. Enfin, il souhaite avoir des précisions sur le projet de Brignoles.

Madame Marie-Françoise BAZERQUE indique que pour le site d'EVENOS, l'Etat a souhaité que les deux projets sortent (site classé comme une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et site de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP). Les services de l'Etat n'ont pas suivi exactement la demande de l'Association CEM à savoir de disposer du centre de tri sans le site classé. L'Etat est bien conscient qu'il y a des objectifs en termes de biodiversité à poursuivre mais également des objectifs en termes de gestion des déchets. Pour Septèmes-les-Vallons, le dossier est en cours d'instruction. Pour le site de Brignoles, les services de l'Etat travaillent sur le dossier qui est en cours de discussion avec les porteurs de projet.

Monsieur DURAND exprime son désaccord sur les propos de la DREAL, indiquant que l'Association a toujours été favorable aux 2 projets (classement du site et centre de valorisation sur EVENOS)

Monsieur Hervé ANTONSANTI (SNEFID) indique que les collectivités utilisent maintenant largement le levier économique consistant soit à ne plus prendre en charge la gestion des DAE, soit à instaurer la redevance spéciale. Pour entretenir un cercle vertueux, il conviendrait donc à présent de réserver au profit des professionnels des capacités des traitements des refus de tri.

Madame Anne-Laure GOY précise que c'est un sujet qui sera discuté avec la DREAL dans le cadre de la modification du SRADDET.

Monsieur Arthur de CAZENOVE présente le calendrier de modification du SRADDET qui s'avère très contraint même si la Loi 3 DS accorde 6 mois supplémentaires (slides 28 à 32). Le projet technique de SRADDET modifié devra être rédigé pour octobre 2022 (pour une approbation du projet en décembre 2023 et un arrêt du Préfet en février 2024).

Il précise que la procédure de modification avec une consultation publique sera mobilisée. Le SRADDET sera mis en conformité par rapport à la réglementation issue de la Loi AGECE. Le SRADDET devra être compatible avec le plan national de prévention des déchets (non publié à ce jour) et avec le document stratégique de façade Méditerranée. Il devra prévoir les nouveaux objectifs quantitatifs issus de la Loi AGECE dont deux sur les capacités de traitement résiduels. Des informations et des prescriptions complémentaires devront être inscrites.



Il rappelle que cette modification est nécessaire sur le volet déchets pour prétendre à disposer des fonds FEDER.

Il indique que le 15 novembre 2021, le Président de la Région a envoyé un courrier de demande de recensement des projets à toutes les collectivités compétentes en matière de déchets. 29 structures ont répondu et une soixantaine de projets ont été identifiés. Les collectivités et syndicats qui n'ont pas répondu sont invités à faire connaître leurs projets rapidement.

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion et à l'oral :

Madame Mandy GRAILLON (Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette) s'interroge sur la procédure de modification du SRADDET et sur la concertation qui sera mise en œuvre. La collectivité rencontre des problèmes sur le traitement de ses déchets qui sont traités essentiellement dans le Gard par enfouissement. Elle est confrontée à l'augmentation de la TGAP qui pèsent sur les finances publiques. Elle se questionne sur les solutions qui pourraient être apportées sur le traitement des OMR notamment en matière de valorisation énergétique.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT précise que, dans le cadre de la modification du SRADDET, vont se tenir des réunions territoriales par bassin avec les élus des EPCI et des syndicats concernés avec l'ADEME et la DREAL pour faire un point sur les problématiques des territoires.

Monsieur Gilles VINCENT (SITOMAT) indique qu'il y a une grosse problématique sur la région en matière de CSR. La région a un déficit de traitement de 45 000 t et beaucoup de produits partent en ISDND. Il indique la nécessité de se regrouper pour disposer d'une offre de traitement énergétique de tous les CSR au niveau régional pour réduire les coûts et éviter la démultiplication des installations.

Il précise également qu'il existe une problématique sur les plâtres en région. Les unités sont saturées et il y a un déficit important sur la région. Il faudrait trouver d'autres possibilités de traitement au niveau régional.

Monsieur Arthur de CAZENOVE indique qu'il y a eu un atelier sur les CSR avec la participation de beaucoup d'acteurs, collectivités et industriels. L'ADEME et la DREAL animent un groupe de travail sur la région. La région note que l'idée de trouver des synergies est intéressante d'autant qu'il y a des unités de pré-traitement des déchets résiduels qui voient le jour et qui vont devoir trouver des exutoires pour utiliser les CSR qui seront produits.

Lien vers le CR (et replay) de l'atelier régionale sur les CSR du 30 septembre 2021 :

https://www.lifeipmartwaste.eu/fileadmin/user_upload/Bibliotheque/Ateliers_thematiques/Restitution_CR_atelier_LIFE_N_31_CSR.pdf

Monsieur Antoine FUMAT (SYPP) indique que le syndicat travaille actuellement avec un porteur de projet pour l'implantation d'une déchèterie professionnelle implantée en région Sud.

Madame Guénola GASCOIN (SNEFID) se demande si cette initiative de solliciter par courrier les collectivités a été faite auprès des opérateurs privés également.



Madame Anne-Laure GOY précise que les opérateurs privés n'ont pas été sollicités directement à ce stade. Les projets des privés sont communiqués par la DREAL ou au fil de l'eau par les porteurs de projets. Pour autant des rencontres pourront être organisées sur demande pour avancer sur la complétude de ce recensement.

Monsieur François PYREK (FNADE) indique que la FNADE est ouverte à une réunion avec la région et la DREAL sur les projets portés par ses adhérents, dans le respect du droit de la concurrence.

Madame Anne-Laure GOY indique que la Région reviendra vers la FNADE, avec la DREAL pour une réunion.

Madame Marie-Christine LAUGIER (CCI Nice-Côte d'Azur) demande si le guide des apporteurs de solutions pour les plastiques est en ligne.

Lien vers les guides :

[2 chartes "Zéro déchet plastique" \(arbe-regionsud.org\)](#) 2 chartes "Zéro déchet plastique" - Une charte régionale et une charte nationale. Engageons-nous !

Madame Delphine RUIZ (ARFPPMA PACA) revient sur la lutte des dépôts sauvages. Elle pense que justement à travers REMED il devrait déjà y avoir de quoi valoriser les actions d'opération de nettoyage, collecte, valorisation faite bien que la plateforme ne prenne pas en compte toutes les actions menées sur le territoire régional. C'est à nous de motiver pour que les opérations de nettoyage réalisées par exemple par notre réseau remonte via REMED (<https://www.remed-zero-plastique.org/region-sud>)

Monsieur Julien BOUZENOT (RUDOLOGIA) souhaite apporter une information. Dans le cadre de la filière EEE/DEEE, l'éco-organisme ECOSYSTEM a ouvert le 10 mars 2022 son fond "Réemploi/réutilisation". Les structures ESS de la Région Sud, d'AURA et de Grand Est peuvent s'y référer jusqu'au 8 avril. Plus d'infos ici : <https://www.ecosystem.eco/acteurs-reemploi-reutilisation>

Madame Mylene RAYNAUD (Région) précise le contact à l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Zéro Déchet Plastique (arbe-regionsud.org) pour engager sa collectivité dans la Charte zéro déchet plastique Claire Poulin Tel : 04.42.90.90.58 Mail : c.poulin@arbe-regionsud.org

III. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES (slides 33 à 60)

Madame Marjorie VIORT, Conseillère régionale, présente les modalités d'accompagnement des territoires et indique que la Région est aux côtés des territoires sur cette thématique (slides 33 à 39)

Elle précise qu'afin d'assurer l'opérationnalité de la planification régionale des déchets, la Région a adopté en octobre 2020 sa stratégie régionale d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets. Les collectivités sont invitées à contractualiser avec la Région au travers un contrat d'objectifs « prévention, tri des déchets et économie circulaire. » 18 contrats ont été validés en 2021 (sur 62 potentiels). Elle invite tous les territoires à s'engager dans ces contrats qui constituent une aide substantielle pour développer des stratégies déchets.



Elle rappelle qu'en matière d'accompagnement régional, la Région a également sanctuarisé, avec l'Etat, des crédits au travers du Contrat d'Avenir et des conventions d'ambition territoriale. La Région mène aussi des premières actions de lutte contre les dépôts sauvages et les décharges illégales avec l'appui des acteurs locaux et de la DREAL. La Région poursuit son action en matière de lutte contre les déchets plastiques avec son action « zéro déchet plastique en Méditerranée » et quelques 231 organisations signataires de la Charte ad'hoc.

Elle indique que la Région s'est également engagée aux côtés de l'UICN pour accompagner le déploiement des politiques de lutte contre les déchets plastiques à l'échelle de la Méditerranée. La Région a lancé également plusieurs appels à projet sur les biodéchets (« généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur ») ou la structuration de filières d'économie circulaire (FILIDECHETS) avec l'ADEME.

Elle conclut sur le projet européen LIFE SMART WASTE qui constitue un projet majeur pour le rattrapage régional en matière d'équipements.

Madame Véronique VOLLAND, Cheffe du service économie circulaire et déchets, présente les contrats d'objectifs déchets. (slides 40 à 48). Ces contrats visent à accompagner les collectivités pour contribuer à l'atteinte des objectifs du SRADDET en matière de prévention et de gestion des déchets et économie circulaire. L'objectif de ces contrats est de définir des partenariats entre la Région et les collectivités pour une période de trois ans. Ces contrats se basent sur les 3 règles du SRADDET et les objectifs de la planification régionale des déchets.

Elle précise enfin les axes d'engagement des collectivités et de la Région.

Monsieur Yves LE TRIONNAIRE, Directeur de la Délégation régionale de l'ADEME, présente les modalités d'accompagnement des territoires de l'ADEME. (slides 49 à 60)

Il précise que l'accompagnement mené auprès des collectivités est structuré en 3 étapes (formation / information, mobilisation des collectivités, financement de projet). Il expose les différents référentiels existants (label « territoire en transition écologique » sur le volet économie circulaire ou la dimension énergie-climat).

Il présente ensuite les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) qui permettent d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur CRTE. Au niveau national, 100 collectivités ont été accompagnées en 2021 et 50 le seront en 2022. 7 COT sont signés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et il est prévu d'en signer 3 supplémentaires en 2022. Il précise que les collectivités perçoivent une subvention en fonction de l'atteinte des objectifs du label.

Il indique que le COT est composé de deux phases : une phase de réalisation d'un diagnostic au départ qui permet de fixer des objectifs et le plan d'actions et une phase de mise en œuvre du plan d'actions. L'aide totale peut atteindre au maximum 350 000 € sur quatre ans.

Il rappelle que l'ADEME finance également des projets concrets et opérationnels (<https://agirpoulatransition.ademe.fr>). Les actions sont structurées sur 3 thématiques : « réduire les déchets de mon territoire », « valorisation des biodéchets de mon territoire » (jusqu'au 31 décembre 2023), « alimentation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Les liens vers les dispositifs d'aides sont disponibles dans le diaporama.

Il précise que les aides doivent avoir un caractère incitatif fort. Ne sont pas financés les projets qui présentent un caractère réglementaire obligatoire (ex. la collecte des déchets).



Il rappelle que l'ADEME ne finance pas la valorisation énergétique des déchets mais peut financer la récupération de la chaleur sur une installation énergétique existante et pour laquelle il n'y aurait pas de valorisation de la chaleur. L'ADEME accompagne l'amélioration de la performance énergétique de l'installation existante. Pour les installations nouvelles, l'ADEME n'a pas de voie de financement sauf les cas d'installation de cogénération à haut rendement (production de chaleur et d'électricité avec rendement supérieur à 70 ou 80%) alimentée directement ou indirectement par des déchets.

Il souhaite apporter une information sur le cas particulier des CSR. L'ADEME souhaitait financer deux gros projets d'installations d'incinération de CSR. Ces projets d'un montant supérieur à 15 M € étaient donc soumis à déclaration auprès des autorités européennes. Celles-ci ont indiqué que l'ADEME ne pouvait pas financer ces projets car les CSR ne sont pas dans la taxonomie des énergies renouvelables. L'ADEME ne peut financer les installations de CSR qu'uniquement lorsqu'il s'agit d'un cas de cogénération à haut rendement.

IV. CLOTURE DE LA COMMISSION

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT clôture la commission. Elle remercie les participants pour leur participation.

Elle invite les collectivités qui ne l'auraient pas encore fait à contractualiser avec la Région.

Elle rappelle le calendrier très serré de modification du SRADDET. Des réunions territoriales seront organisées par espace au printemps et présidées par des élus régionaux.

Elle précise le calendrier des futurs ateliers du projet européen LIFE IP SMART WASTE (<https://www.ordec.org/agenda>) et les prochains rendez-vous de la PRECI (plateforme dédiée à l'économie circulaire : <https://www.reseau-prec.org/>).

Elle indique que la Région prépare une nouvelle candidature au programme LIFE sur la matière organique, un nouvel appel à projet Filidéchet, avec des focus sur les matières à enjeu régional, un appel à manifestation à venir sur le développement du vrac et de la consigne

La Région poursuit également sa mobilisation pour réserver des crédits FEDER en faveur des équipements structurants de recyclage et de tri.

Enfin, elle donne rendez-vous pour la prochaine Commission Consultative des Déchets du SRADDET qui sera l'occasion de présenter les modifications apportées au schéma avant sa présentation au vote des élus.

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion :

Monsieur Marc BEAUCHAIN (CEN PACA) remercie pour ces informations et échanges à la fois utiles et intéressants. Le CEN PACA est attentif non seulement à la philosophie générale sur la problématique et la gestion des déchets, mais encore plus particulièrement à la lutte contre les déchets sauvages et plastiques qui portent atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité. Notre Conservatoire, en tant que gestionnaire de plusieurs milliers d'hectares d'espaces naturels dans la Région est constamment confronté à cette problématique et se félicite des dispositifs mis en place par notre Conseil Régional, en lien avec les collectivités territoriales concernées.

**Liste des présents, membres de la Commission**

Structure et fonction	Nom	Prénom
Vice-Président de Durance Luberon Verdon Agglomération	ALLEVARD	Vincent
Représentant régional du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchets (SNEFiD)	ANTONSANTI	Hervé
Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	BALBIS	Rolland
Vice-Président CEN PACA	BEAUCHAIN	Marc
Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Fayence	BOUCHARD	René
Représentant de FNE PACA	BOUDARD	Alain
Vice-Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	BOUGUYON	Yvan
Directeur de RUDOLOGIA et représentant d'ECO-TLC	BOUZENOT	Julien
Vice-Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance	CESTER	Francis
Conseillère régionale	CLAUDIUS-PETIT	Anne
Vice-Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière	CLUET	Frédéric
Président du SMED 06	DELIA	Jean-Marc
Président de la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon	DEPIEDS	Jacques
Président du CEM	DURAND	Robert
Conseillère métropolitaine de la Métropole Nice Côte d'Azur	FERNANDEZ-BARAVEX	Emmanuelle
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	GRAILLON	Mandy
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse	GREGOIRE	Sylvie
Vice-Président de la Communauté de Communes des Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	KLEIN	Etienne
Directeur régional de l'ADEME	LE TRIONNAIRE	Yves
Vice-Président de Terre De Provence Agglomération	LECOFFRE	Eric
Conseiller régional	LEONELLI	Pierre-Paul
Président du SMIDDEV	LONGO	Gilles
Représentante de FARE SUD	LOUDES	Anne-Mireille
PREFET	MIRMAND	Christophe
Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse	MOUNIER	Christian
Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence	MOUREN	Roland



Structure et fonction	Nom	Prénom
Président de la Commission Développement Sostenable, Environnement, Energie et Climat du CESER	PETIT	Jean-Yves
Représentant de l'Agence de l'eau	PIERRON	Philippe
Président de la FNADE Région Sud Paca	PYREK	François
Conseillère régionale	RICHARD	Violaine
Présidente de FEDEREC	ROSSI	Sandra
Vice-Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon	SACCO	Frédéric
Représentant de FNSEA	TAXIL	Olivier
Vice-Président de la Communauté de Communes Sorgues du Comtat	TERRISSE	Michel
Conseillère régionale	VAGINAY-RICOURT	Sophie
Président du SITTOMAT	VINCENT	Gilles
Conseillère régionale	VIORT	Marjorie

**Assistaient également à la réunion :**

Structure	Nom	Prénom
Région	ALLIX	Marine
Région	AZERMAI	Dominique
Provence Alpes Agglomération	BALDO	Yannick
Directrice-Adjointe DREAL PACA	BAZERQUE	Marie-Françoise
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	BAUP	Sophie
Durance Luberon Agglomération	BECKERT	Alice
FEDEREC – SOREAL Méditerranée	BERNARD	MARIEKE
FEDEREC Sud Méditerranée	BEUCHER	Anne-Claire
Ventoux Sud	BOCCEDA	Florence
Communauté de communes Serre-Ponçon	BOURDEAUX	Yvon
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	BROTONS	Jefferson
Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse	CHABAUD-GEVA	Laurence
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	CHAMEROY	Anne
Région	CHOLLEY	Barbara
Métropole Aix-Marseille-Provence	DARIES	Christophe
Région	DAUDE	Gérald
Région	DE CAZENOVE	Arthur
Région	DOMALLAIN	Raphaël
Région	EVARD	Guillaume
Chargée de mission auprès du SGAR	FABRE	Nadia
Communauté d'Agglomération Riviera Française	FAVROU	Maryse
Région	FREQUELIN	Diane
Syndicat des Portes de Provence (SYPP)	FUMAT	Antoine
Région	GAIRALDI	Olivier
SNEFiD	GASCOIN	Guénola
PNR des Préalpes d'Azur	GAUGLER	Valérie
Région	GIDEL	Céline
Communauté de Communes de Serre-Ponçon	GIUDICELLI	CHRISTOPHE
Région	GOY	Anne-Laure
FNADE	HERREBAUT	Gaëtan
SYDEVOM 04	HUBER	Béatrice
SIRTOM de la région d'Apt	JEAN	Isabelle
SMiDDEV	LACUBE	Nathalie
FEDEREC	LAGET	Sabine



Structure	Nom	Prénom
CCI Nice Côte d'Azur	LAUGIER	Marie-Christine
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière	LAZARIN	Guillaume
CCI PACA	LE GUINER	Bertrand
CITEO	LOUBET-LOCHE	Julien
Communauté de Communes du Pays réuni d'Orange	MARQUOT	Xavier
Communauté Territoriale Sud Luberon	MOURET	Karine
Région	NAKACHE	David
Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	PANELLA	LAURENT
Région	PAPINOT	Pierre-Emmanuel
FRB PACA	PLASSCHAERT / POURROY	Christelle
FEDEREC	POZZI	Tess
France Chimie Méditerranée	RAFFIN	Annabelle
Région	RAYNAUD	Mylène
Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin	RIVOIRE	Angélique
Communauté Territoriale Sud Luberon	ROGER	Frédérique
Métropole Toulon Provence Métropole	ROUX	Bernard
Communauté de Communes du Guillestrois Queyras	RUIZ	Caroline
ARFPPMA PACA	RUIZ	Delphine
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	SALICHON	Virginie
PREFECTURE, SGAR par intérim	SCHONEMANN	Philippe
FEDEREC	SCOMMEGNA	PAOLO
Estérel Côte d'Azur Agglomération	SICARD	Odile
DREAL/UiD 84	SUJOL	Olivier
Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat (84)	TELLENE	Laure
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance	TOUCHE	Karine
FNADE Région Sud Paca	VERDIER	Caroline
Communauté Territoriale Sud Luberon	VEYRET	Fabien
Région	VOLLAND	Véronique
CYCLAMED	WILMOUTH	Laurent